



Le + syndical

1947
1961



2020

agirc et arrco

NEGOCIATIONS RETRAITES COMPLEMENTAIRES

TROISIEME ROUND

Troisième séance de négociation entre patronat et Syndicats (15 01 13).

Pour la CFE-CGC, la question des retraites complémentaires doit être replacée dans une triple réalité :

- Crise socio économique
- Epuisement des réserves financières
- Caractère contributif du système

Plus tu gagnes → plus tu paies de cotisations

Plus tu as payé de cotisations → plus tu es en droit de percevoir

La CFE-CGC porte donc l'ambition de voir l'effort équilibré entre entreprises, salariés et retraités.

- *En faveur des actifs* et pour préserver leur pouvoir d'achat, l'augmentation du calcul du prix d'achat du point doit être limitée.

C'est un message fort en direction des jeunes !

- *En faveur des retraités*, actuels et futurs, et pour préserver également leur pouvoir d'achat, la CFE-CGC refuse le matraquage des *pensions* par une désindexation trop forte sur 5 années.

- *En faveur des veuves*, la CFE-CGC refuse la remise en cause des *droits à réversion*.

- Pour la CFE-CGC, un niveau de retraite décent passe par une *augmentation incontournable des cotisations* au titre des actifs **ET** des entreprises.

- Pour la CFE-CGC, il est incontournable d'envisager à terme, la mise en place d'une *sur complémentaire obligatoire* à l'AGIRC afin de compléter les taux de remplacement en forte baisse pour les statuts relevant de l'encadrement.

LE CONSTAT

Depuis 2010 et la réforme des bornes d'âge, les curseurs ont bougé :

- Coup de frein sur la croissance de la masse salariale ramenée de 3,4% en 2011 à 2,4% en 2013
- Amélioration de l'espérance de vie après 60 ans : 25 ans en 2011
- Accélération du nombre départ en retraite suite au succès des dernières mesures pour carrières longues

LES CONSEQUENCES

Les régimes de retraite complémentaire sont dans une situation alarmante !

Le déficit pourrait atteindre, pour les deux régimes, 6,5 Mds€ en 2012 et 10 Mds€ en 2017

Sans mesures nouvelles, les réserves financières de l'AGIRC seraient épuisées en 2017 et celles de l'ARRCO en 2020 !

LES SOLUTIONS

Patronat et syndicats ont dû se résoudre à anticiper les négociations. Elles se déroulent en deux temps :

- D'ici le 1er avril, adoption de mesures conservatoires
- D'ici fin 2013, mesures structurelles pour pérenniser les retraites complémentaires.